

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 juin 2018 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Départ après la 25 <sup>ème</sup> délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Pascale PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
11	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 28 <sup>ème</sup> délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	Pouvoir de Fabien COUDURIER
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Départ après la 25 <sup>ème</sup> délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS Départ après la 44 <sup>ème</sup> délibération
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 44 <sup>ème</sup> délibération
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Départ après la 31 <sup>ème</sup> délibération
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
42	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Pouvoir d'Annie MOULIN Arrivé après la 26 <sup>ème</sup> délibération
43	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
46	VOGLANS	T	Martine BERNON	

22 communes présentes



**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
CHANAZ  
CONJUX  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
VIVIERS-DU-LAC

Isabelle MOREAUX-JOUANNET  
Pascal PELLER  
Nicolas VAIRYO  
Jérôme DARVEY  
Fabien COUDURIER  
Yves HUSSON  
Claude SAVIGNAC  
Elisabeth ASSIER  
Eudes BOUVIER  
Sylvie L'HEVEDER  
Denise de MARCH  
Annie MOULIN  
Robert AGUETTAZ

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISIÈRE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Fabien DIDIER  
Françoise GRAVIER  
Véronique MERMOUD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur des Ressources Humaines  
Responsable Pilotage de la performance  
Responsable Urbanisme – Habitat - Foncier  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 juin 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 424 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (44 titulaires et 1 suppléant), et 53 votants.

**DÉLIBÉRATION**

N° : 29 Année : 2018

Exécutoire le : 19 JUIN 2018

Affichée le : 19 JUIN 2018

Visée le : 19 JUIN 2018

*FINANCES***AP/CP 021 – Eau Potable, Barreau Est - Ouverture**

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex CALB la notice Eau Potable produite met en avant un bilan ressource/besoin en eau équilibré à l'horizon 2030. Cependant cet équilibre est conditionné à la fiabilisation de la ressource Lac (problématique cyanobactéries) et à la mise en circulation de l'eau entre le bassin hydraulique excédentaire et les bassins déficitaires (Pied du Revard, Sud du Lac) avec une démarche de réduction de la dépendance de la ressource auprès de Grand Chambéry.

Cette mise en circulation de la ressource en eau est rendu nécessaire d'une part par l'augmentation des besoins sur des secteurs potentiellement déjà en tension et d'autre part par une réduction des ressources gravitaires disponibles par application de débits maximums prélevables sur ces sources (Pieds du Revard et Roche Saint Alban) en vue d'une atteinte de bon état écologique des cours d'eau.

Cette mise en circulation de la ressource en eau ne pouvant s'appuyer sur les seules infrastructures en place il est nécessaire de créer de nouveaux ouvrages :

- Un réservoir complémentaire sur Aix les Bains à une altitude supérieure au réservoir de Corsuet existant,
- Un pompage du réservoir existant vers le réservoir à créer,
- Une canalisation reliant ce réservoir au réservoir de Sillien (Drumettaz) qui permettra de desservir l'OAP de Pontpierre, la ZAC des Sources, la ZAC des Combaruches (Elis). Cette canalisation alimentera les parties basses des communes du pied du Revard permettant de conserver le complexe Massonat-Meunaz existant pour les seuls besoins des secteurs hauts de ces communes,
- Une canalisation d'alimentation de la commune du Bourget du Lac via Technolac depuis la conduite existante au niveau des 4 Chemins (Viviers du Lac).

Ce projet sera décomposé en tranches et sera réalisé en coordination avec les programmations de voiries communales (Route des Bugnards à Mouxy, Route du Biollay à Drumettaz).

Les travaux seront composés de créations d'ouvrages nouveaux et de renouvellement d'ouvrages existants.

Sur l'ensemble du linéaire de canalisation et sur la base du tracé envisagé :

- 69 % de canalisation créée soit 9.2 km,
- 31 % de canalisation renouvelée et redimensionnée soit 4.1 km

Montant global de l'opération : 9 810 000 €HT réparti sur la période 2018 – 2024

La réalisation de cet équipement a été intégrée dans la prospective financière Eau Potable avec un coût économique d'équilibre à 1.68 €HT/m<sup>3</sup> (valeur 2017) à l'horizon 2028.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Monsieur le président propose au Conseil communautaire le pilotage de cette opération par AP/CP.

Au sens du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure pouvant être engagée pour le financement des investissements.
- Les Crédits de Paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées annuellement sur les AP correspondantes.

La gestion en AP/CP offre :

- Une vision pluriannuelle de la programmation des projets par un affichage du coût global,
- Une lisibilité améliorée du budget par l'inscription uniquement des dépenses à réaliser sur l'année,
- Une gestion assouplie des programmes par la suppression des reports de crédits en N+1 avant le vote du budget.

L'AP/CP représente l'interface entre la Programmation Pluriannuelle des Investissements et le budget (principe d'annualité). L'adoption, la modification, l'annulation d'AP/CP se traduira par le vote d'une délibération en Conseil communautaire.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est proposé à hauteur de 9 810 000 €HT.  
Les Crédits de Paiement (CP) sont proposés comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>Proposé €HT</b>
Dépense programmée 2018 :	80 000
Dépense programmée 2019 :	1 940 000
Dépense programmée 2020 :	2 510 000
Dépense programmée 2021 :	1 250 000
Dépense programmée 2022 :	1 590 000
Dépense programmée 2023 :	1 740 000
Dépense programmée 2024 :	700 000
<b>TOTAL</b>	<b>9 810 000,00</b>

<b>FINANCEMENTS prévus :</b>	<b>Proposé €HT</b>
Subventions prévues	1 566 000,00
Emprunt	8 244 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 810 000,00</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme présentée.

Aix-les-Bains, le 14 juin 2018

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** AP/CP 021 - Eau potable, Barreau Est - Ouverture

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/06/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/06/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2412 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180614-d2412-DE

---

**Date de décision :** 14/06/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres